



Amendment 1

DELETE:

Security Requirement

INSERT:

Security Requirements

Prior to access to protected information, assets or sensitive work site(s), the following conditions must be met:

For the purposes of this project, Statistics Canada has accepted the responsibility for the security clearances necessary for the Contractor/Offeror's proposed resources to access Statistics Canada's Research Data Centre network or at the Canadian Centre for Data Development and Economic Research at Statistics Canada's head office in Ottawa.

- The Contractor/Offeror personnel requiring access to protected information, assets or sensitive work site(s) must EACH hold a valid reliability status, granted or approved by CISD/PSPC or Statistics Canada
- The Contractor/Offeror must not remove any protected information or assets from the identified work site(s), and the Contractor/Offeror must ensure that its personnel are made aware of and comply with this restriction

SUPPRIMER:

Les exigences en matière de sécurité

REEMPLACER PAR:

Les exigences en matière de sécurité

Avant d'accéder à des renseignements et des biens protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé, les conditions suivantes doivent être remplies:

Pour les besoins de ce projet, Statistique Canada a accepté la responsabilité d'effectuer la sécurité nécessaire pour que les fournisseurs externes et ses chercheurs aient accès au réseau des Centres de données de recherche de Statistique Canada ou au Centre canadien d'élaboration de données et de recherche économique du bureau central de Statistique Canada à Ottawa.



- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant accéder à des renseignements et des biens protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de fiabilité en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC ou Statistique Canada
- L'entrepreneur ou l'offrant ne doit pas emporter de renseignements ou de biens protégés hors des lieux de travail identifiés, et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel connaît cette restriction et qu'il la respecte